

Guéret, le 10 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département prêt pour la rentrée

Les membres de la Commission Permanente, réunis ce jour, ont acté de nombreux dossiers, de quoi préparer le Département pour la rentrée.

La rentrée sera, tout d'abord, scolaire. Nos tout-petits pourront être accueillis chez les assistants maternels agréés du territoire grâce au soutien apporté par le Conseil départemental au réseau des Maisons d'Assistants Maternels. De La Souterraine à Champagnat, de Bonnat à Royère de Vassivière, le Département a voté 24 000 € de subventions pour 14 structures.

Nos collégiens bénéficieront, cette année encore, de l'opération « Ma rentrée en 6^e ». Ainsi, chaque nouveau collégien entrant en classe de 6^e, se verra doté d'une calculatrice, d'un dictionnaire et d'une clef USB offerts par le Département.

Pour nos étudiants, ce sont les conventions avec l'Université de Limoges qui sont renouvelées avec notamment la mise à disposition des locaux du Campus de Guéret. Ces conventions prévoient également le versement d'une subvention annuelle au fonctionnement matériel du campus ainsi que d'une subvention pour le développement du DUT « Carrières sociales », pour respectivement 60 000 € et 15 000 €. Nos étudiants en médecine ou en dentaire, comme pour les professionnels infirmiers libéraux en activité, seront accompagnés dans leurs études pour les premiers et dans leur formation pour les seconds, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » mis en place par le Conseil départemental.

La rentrée sera aussi économique. Sur les 1,4 M€ voté en budget exceptionnel pour investissement suite à la crise sanitaire, 1 M€ sera consacré à des travaux sur la voirie départementale comme sur la RD917 entre Bussière-Saint-Georges et Boussac Bourg, la RD 992 à La Villedieu ou encore la RD 4 à Dontreix pour des réfections de chaussée, ou bien à Saint-Vaury, pour la réfection de la digue de l'étang.

Enfin, la rentrée sera environnementale. Afin de soutenir les actions conduites par le Conservatoire des Espaces Naturels sur les sites du marais du Chézeau, des mares de Lussat et Saint-Loup, de la lande du Puy Raynaud, des combes de la Cazine et de la vallée de Tranloup, le Département renouvelle son soutien à la structure à hauteur de 10 000 €. 43 000 € seront versés au Parc Naturel Régional de Millevaches au titre de la participation statutaire du Conseil départemental tandis que le dispositif Site Natura 2000 « Gorges de la Tardes et Vallée du Cher », confié à l'Office National des Forêts, bénéficiera d'une enveloppe de 12 000 € annuelle.